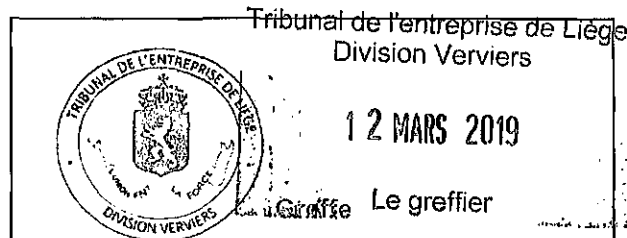


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Reserv
au
Moniteur
belge



19040473



N d'entreprise : **0449.497.010**

Dénomination

(en entier) : **ENTREPRISE Georges COLLARD**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Quatre-Chemins , 53 4841 WELKENRAEDT**

Objet de l'acte : Nomination

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 décembre 2018

[...]

La présente assemblée a pour ordre du jour :

1° Nomination d'un administrateur-délégué.

Après avoir délibéré, l'assemblée aborde l'ordre du jour et prend les résolutions suivantes :

1) Nomination d'un administrateur-délégué

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer en qualité d'administrateur-délégué dès ce jour et pour une durée de 6 ans :

la SPRL STASSEN Alexandre (NE 0714.935.926) ayant son siège social Clos des Charmes, 9 à 4840 WELKENRAEDT représentée par Monsieur Alexandre STASSEN (N.N. 85.09.13.105-92) domicilié Clos des Charmes, 9 à 4840 WELKENRAEDT.

[...]

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Jacqueline COLLARD
représentant la SA IMMOBILIERE BOIS LES DAMES
administrateur délégué

Déposé en même-temps : procès-verbal de l'AGE du 9 décembre 2018

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/03/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)